



Présentation du plan Ecophyto

Mohammed OUASRI

Chef de projet Ecophyto Pays de la Loire

SRAL DRAAF Pays de la Loire

27 novembre 2013

Le plan Ecophyto

Objectif : Réduire le recours aux produits phytosanitaires, **en zones agricoles et non agricoles** tout en assurant un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité

Cadre : projet **agroécologique pour la France « agricultures : produisons autrement »**

Déclinaison :

9 axes et 114 actions



Le plan Ecophyto en Pays de la Loire

Mise en place : juin 2010

Pilotage : DRAAF et DREAL

Instance de gouvernance : CROS

Plus de 120 structures associées

Sept collèges :

Collège des collectivités locales.

Collège de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Collège des professionnels du monde agricole.

Collège des organismes économiques et industriels.

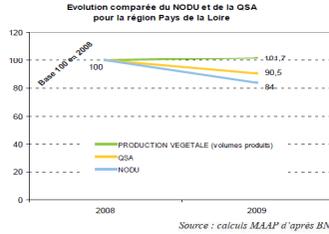
Collège des associations de protection de l'environnement.

Collège des associations de consommateurs.

Collège des représentants de l'État.

Le plan Ecophyto en Pays de la Loire

Fig. 2 : Baisse des indicateurs NODU et QSA en 2009



M. OUASRI
V. LECOMTE
DRAAF-SRAL/DREAL

M. LAURENT
CRA

- Filières
- Arboriculture
- Cultures légumières
- Grandes cultures
- Polyculture élevage
- Viticulture



AXE 9
SANTE

AXE 1
INDICATEURS

AXE 2
AGRICOLE

M. OUASRI
DRAAF-SRAL

AXE 8
GOVERNANCE
COMMUNICATION



AXE 3
RECHERCHE

P. DROUIN
M. LAURENT
DRAAF-SRAFT/CRA

J-F. DREVIN
FREDON



AXE 7
ZONE NON
AGRICOLE

AXE 5
SURVEILLANCE
BIOLOGIQUE DU
TERRITOIRE

AXE 4
FORMATION

J-L. SCHAFFER
DRAAF-SRFD

AXE 6
DOM

H. FRANCOIS
G. WUSTER
CRA / DRAAF-SRAL





PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



Observatoire Régional des achats de produits phytosanitaires



I- démarche et aspects méthodologiques

Projet piloté par la DRAAF en partenariat avec :

La DREAL

L'AELB

Coop de France Ouest

Négoces Ouest

Négoces Centre Atlantique

La Fredon

I- démarche et aspects méthodologiques

Décision du CROS en 2010

Collecte des registres auprès des distributeurs :
négoce et Coopératives

Prise en compte du **code postal de l'utilisateur final**

Intégration des données BNVD
(produits EAJ)



Année	Code postal	Nom commercial	AMM	Quantité	Unité
-	-	-	-	-	-

Données
anonymisées



Transformation en quantités de S.A.

QSA-registre : vente aux professionnels

QSA-EAJ : produits portant la mention EAJ issus de la BNVD

III- Valorisation

Valorisation régionale :

- note de suivi 2008-2010
- CROS fin 2013

Valorisation par territoire :

**4 SAGE tests en 2013 avant généralisation :
(expérience Bretonne)**

III- Valorisation

Valorisation régionale :

Note de suivi 2008-2009

Indicateurs régionaux

Note de conjoncture 2010-2011

Tendances nationales 2008-2011



Contexte économique

Contexte climatique

Contexte parasitaire



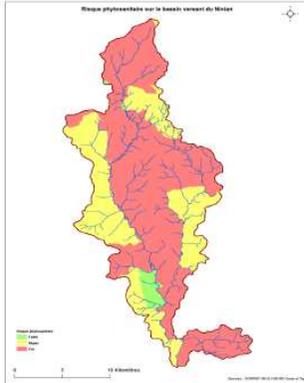
**Interprétation des résultats
de l'observatoire des achats**

III- Valorisation

Valorisation par territoire : méthode utilisée par l'IAV

Occupation du sol

Risque de transfert



QSA 2008-2010
(top 40)



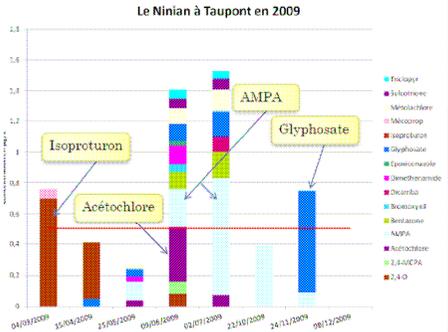
Risque SIRIS
pesticides

Classement Siris-pesticides

Rang siris 2009	Substance active	Activité biologique	Rang vente 2009	Recherchée ?	Fréquence de quantification (en %)	Fréquence de dépassement de 0,1 µg/l (en %)
1	Glyphosate	Herbicide total	1	oui	67	50
2	S-metolachlore	Herbicide maïs pré-levée	8	oui	100	67
3	Dichlorimide	Phytoprotecteur	27	x	x	x
3	Diméthachlore	Herbicide colza	29	x	x	x
3	2,4-d	Herbicide débroussaillant	23	oui	20	0
4	Fluroxypyr	Herbicide débroussaillant	43	x	x	x
5	Chlorure quaternaire	Régulateur de croissance	2	x	x	x
5	Acétochlore	Herbicide maïs pré-levée	3	oui	100	33
6	2,4-mcpa	Herbicide débroussaillant	16	oui	20	0
6	Isoproturon	Herbicide céréales	4	oui	42	25
6	Bentazone	Herbicide maïs, céréales, légumes	20	oui	29	29

Discussions avec les experts

Analyses de l'eau





III- Valorisation

Valorisation par territoire : méthode utilisée par l'IAV

Détermination des molécules à intégrer dans le suivi de la qualité de l'eau

Détermination des molécules problématiques (à réduire)

Proposition de techniques alternatives à discuter dans le cadre d'une concertation locale



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



Certiphyto/agrément

Rappels

Une extension de l'agrément

Aux entreprises existantes dont l'activité de vente n'était pas soumise à agrément (produits non classés TT+ & CMRN)

Aux activités de conseil à l'utilisation des PP

Les activités concernées

La vente et la distribution

L'application en prestation de service (toutes zones)

Le conseil à l'utilisation des PP

Dispositions transitoires
depuis 2011



Nouvel agrément effectif au 1^{er}
octobre 2013

Agrément

Certification
individuelle

Sont concernés : les conseillers, les distributeurs, les prestataires de services et les utilisateurs professionnels

Obligatoire pour tout le personnel à partir du **1 octobre 2013** (dans le cadre de l'agrément)

1 octobre 2014 (les autres cas)

Rappels

**Agrément des
entreprises**



SRAL-DRAAF Pays de la Loire
10 rue le Nôtre
49044 Angers Cedex
Tél. : 02 41 72 32 32

**Certification
individuelle**



SRFD-DRAAF Pays de la Loire
5 rue Françoise Giroud
CS 6751- 44275 Nantes
Tél. : 02 72 74 70 00



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



Surveillance Biologique du Territoire

Epidémio-surveillance

Suivi des Effets Non Intentionnels



Fruits transformés

Suivi des
résistances
aux PPP

Biodiversité

- ✦ Flore des bords de champ
- ✦ Coléoptères
- ✦ Oiseaux
- ✦ Vers de terre

Forte mobilisation des acteurs de la SBT

Epidémiosurveillance

- 270 structures observatrices
- 450 observateurs dont 165 agriculteurs
- 1250 parcelles observées
- 15000 observations
- 154 analyses de laboratoire
- 27 journées de formation

Effets non intentionnels

- 12 structures impliquées
- 9 personnes impliquées dans les résistances
- 10 personnes impliquées dans la biodiversité
- 29 prélèvements résistance
- 33 parcelles suivies en biodiversité



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

